



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mille onze, le 28 juin à dix-huit heures, a eu lieu à la Salle Polyvalente de Neuilly le Réal, l'Assemblée Générale du SICTOM NORD-ALLIER, sous la présidence de Monsieur René GIRAUD, Président.

Date de convocation : 21 juin 2011
Membres en exercice : 128
Membres présents : 64
Membres excusés : 40

ETAIENT PRESENTS : M. BRUNOL, M. METHENIER JP, M. LARTIGAU, M. VENIAT, M. LAROCHE, M. GIRAUD, M. ROGUE, M. BAYON, M. MARTIN R, Mme TORTEL, M. DORIGO, M. BORDE M, M. JOLION, M. PRUGNAUD N, M. ERAUD, Mme DE BREUVAND, Mme LEGRAND, M. TOURRET C, Mme DE CHACATON, M. STYRANEC, M. BLANC, Mme BETIAUX, M. MARGELIDON, M. GUYET, M. TOURRET G, M. CHAVIGNON, Mme DAMERT, M. BODARD, Mme CHARNET, M. OLIVIER, Mme BASILE, M. NAUX, M. SELLOT, M. LALOUE, M. DUPONT, Mme BOUQUET DES CHAUX, M. LAFAY, M. PETIOT, M. TUREAU, Mme PATUREAU, M. MAITRE, M. BLANDIN, M. RENAUD, M. BARDET L, Mme NOIZETTE, M. DIFFER, M. LOGNON, M. MORIGAULT, M. VIROT M, M. HERAUT, Mme POUGET, M. GODART, M. GENILLON, Mme PETIOT, M. NOEL, M. BOUILLON, M. REIGNEAUD, M. PERISSE, M. TALON, M. MARIDET, Mme PERRIN M, M. DESMOULES, M. SOUFFERANT, M. CHATELIER.

ETAIENT EXCUSES : Mme CATINOT, M. BOUDOT, M. DUPUIS, M. CABANNE, Mme GERARD, M. PARNIERE, M. LEFEBVRE, M. JACQUELIN, M. LAFORET, la commune de LUCENAY les Aix, Mme DEMURE, Mme GIRAUD-TISSIER, Mme BIDET, M. BRUN, M. JARDIN, M. QUILLIER, Mme BERNARDIN, Mme BARDET, M. PLACE, M. LEVASSEUR, M. VELEZ, Mme MARTINS, M. MOREAU, M. GOMOT, M. BENZOHRA, M. KROST, M. SAMZUN, M. LABUSSIÈRE, M. LABILLE, M. LABONNE, M. FIEVET, Mme GLENAT, Mme VIRMOUX, Mme MARSONI, M. BAY, Mme TARDIF, M. DENIZOT, Mme HUGUET, M. DEVENE, M. DESMYTTER.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. BOUDOT à M. LALOUE, Mme DEMURE à Mme LEGRAND, Mme GIRAUD-TISSIER à M. ROGUE, Mme BARDET à M. MARGELIDON, M. PLACE à Mme DE BREUVAND, M. FIEVET à M. LARTIGAU, Mme GLENAT à M. DUPONT, Mme MARSONI à Mme BETIAUX, M. BAY à M. TOURRET C, M. DUPUIS à M. BORDE, Mme TARDIF à M. CHAVIGNON, Mme HUGUET à M. VENIAT, M. DEVENE à M. RENAUD, Mme CATINOT à M. NAUX.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. LORREN de la Trésorerie Principale, M. BOURGUIGNON, Mme DARBELET, Mlle BONILLO, M. JACOB, Mlle DAUBINET, Mme VEVRE du SICTOM Nord Allier.

**Le quorum n'étant pas atteint,
l'assemblée n'a pu valablement délibérer.
Les membres du comité syndical sont à nouveau convoqués le
4 juillet 2011 à 18h00 à Trévol**

TABLE DES MATIERES

1 - APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 2011

2 - PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE PAR VERDICITE

3 - RAPPORTS ANNUELS – ANNEE 2010

4 - DECISIONS MODIFICATIVES

5 - CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE L'ALLIER PORTANT PROTOCOLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DES COLLECTIVITES

6 - ECOFOLIO : SIGNATURE D'UN AVENANT CONSOLIDE A LA CONVENTION

7 - PNEUMATIQUES : PROGRAMME 2012-2013-2014

8 - BUDGET CSDU : VALORISATION DES BIOGAZ

9 - TABLEAU DES EFFECTIFS

10 - INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

11 - INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

12 - INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU COMITE SYNDICAL

13 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe les délégués que l'assemblée générale n'aura pas lieu car le quorum n'est pas atteint. Monsieur GIRAUD s'excuse auprès des personnes présentes et assidues. Il précise que ce n'est pas la première fois depuis mai 2008 que le quorum n'est pas atteint et est désolé que les élus ne manifestent pas plus d'intérêt aux assemblées générales du SICTOM Nord Allier alors qu'ils sont prévenus de la date suffisamment à l'avance, par mail.

Néanmoins, le point n° 2 de l'ordre du jour ne nécessitant aucun vote, Monsieur GIRAUD décide que Monsieur DESVALOIS du bureau d'études VERDICITE, venu de Lyon, procède à la présentation du diagnostic de territoire du programme local de prévention.

2 - PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE PAR VERDICITE

Monsieur le Président donne la parole à Mme PATUREAU, élue référente, puis à M. DESVALOIS.

Avant de laisser la parole à M. DESVALOIS, Mme PATUREAU rappelle que l'objectif du programme local de prévention est la réduction des déchets ménagers de 7% d'ici 5 ans, soit 26 kg/hab/an. La réalisation d'un diagnostic de territoire constitue la phase 1 du programme local de prévention. La phase 2 consistera en la construction du programme.

M. DESVALOIS explique que le diagnostic de territoire a été réalisé à travers 5 volets :

- × Etude sociodémographique et économique du territoire
Les communes ayant le plus grand nombre de foyers fiscaux imposables sont celles situées en périphérie de Moulins. Ces foyers sont généralement sensibles à la consommation de produits alimentaires et de produits d'entretien plus écologiques. La production d'ordures ménagères est supérieure là où les actifs travaillent.
- × Etat des lieux de la prévention des déchets
Des comités locaux de prévention déchets ont été organisés sur 4 secteurs (Bressolles, Bourbon l'Archambault, Lusigny et Dompierre sur Besbre). Des questionnaires sur la prévention ont été adressés à toutes les communes courant mai 2011. La participation des communes est de 48 %. Plusieurs domaines ont été abordés.
 - Dématérialisation : elle se développe de plus en plus (appel d'offres...). Concernant la gestion des tâches quotidiennes (facturation...), encore 50 % des communes n'ont pas recours à la dématérialisation. En prenant l'exemple des cartes de vœux, seulement 1/3 des communes les envoient par mail.
 - Pratiques préventives en matière d'espaces verts : excepté la fréquence de coupe, les autres pratiques (compostage, broyage, paillage, essences à croissance lente) sont peu développées sur le territoire du SICTOM Nord Allier. Outre la réduction des déchets, l'économie financière (baisse des consommations d'eau...) et les gains environnementaux (amélioration de la biodiversité) seront conséquents.
 - Récupération et réemploi des textiles : concernant les actions visant à récupérer le textile, l'Association des Paralysés de France (APF) est la seule citée et les communes ont une bonne connaissance de cette filière. Cependant, peu d'entre elles connaissent le gisement capté.
 - Stop pub : peu de communes fournissent des stop pub. Comme pour les composteurs, le suivi des stop pub n'est pas réalisé.
 - Compostage : 77 % des habitants seraient prêts à composter des déchets verts et les résidus de cuisine.
- × Identification des gisements d'évitement
Un gisement est le pourcentage estimé lors d'une caractérisation multiplié par le tonnage annuel. Baisse de la production d'Ordures Ménagères entre 2005 et 2010 de 387 à 360 kg/hab/an
- × Identification des partenaires potentiels
Emmaüs, secours catholique, handi-gène, secours populaire, viltais
- × Evaluation des atouts et handicaps du territoire

Mme DE BREUVAND demande que soit diffusé ce document.

M. GIRAUD précise que le diagnostic de territoire, réalisé en collaboration avec Gaëlle CHRIST, agent en charge de la prévention au SICTOM Nord Allier, sera consultable sur le site internet prochainement.

Monsieur le Président remercie M. DESVALOIS pour cette présentation et informe les élus que cette assemblée générale sera reportée à la semaine prochaine, la date reste à définir.

La séance est levée à 19h00.



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mille onze, le 4 juillet à dix-huit heures, a eu lieu à la Salle Polyvalente de Trévol, l'Assemblée Générale du SICTOM NORD-ALLIER, sous la présidence de Monsieur René GIRAUD, Président.

Date de convocation : 29 juin 2011
Membres en exercice : 128
Membres présents : 65
Membres excusés : 24

ETAIENT PRESENTS : M. BRUNOL, M. BORDE A, Mme MARSONI, M. METHENIER JP, M. LARTIGAU, M. FAYE, M. BRIGAND, M. GIRAUD, M. ROGUE, M. BAYON, M. MARTIN R, M. CHOMEL, M. BORDE M, M. JOLION, M. PRUGNAUD N, M. ERAUD, M. CHARMETANT, Mme LEGRAND, Mme DEMURE, M. GOMOT, M. TOURRET C, M. BLANC, Mme BETIAUX, M. JACQUELIN, M. SOTEAU, M. MARGELIDON, M. GUYET, M. TOURRET G, M. CHAVIGNON, M. PARNIERE, Mme GAULMIN, Mme DOURLENS, M. BODARD, M. DURET, Mme VERDELET, Mme PATUREAU, M. BRUN, Mme NOIZETTE, M. DIFFER, M. HOUX, M. MORIGAULT, M. VIROT M, M. GAUDRAT, M. DESMYTTER, Mme POUGET, M. NAFFETAS, M. VERNIN, M. GENILLON, Mme PETIOT, Mme BOUILLON, M. TALON, M. FIZZAROTTI, M. MARIDET, M. DESMOULES, M. LAFORET, M. PAUTONIER, M. SOUFFERANT, M. CHATELIER, M. SELLOT, M. DUPONT, Mme BOUQUET DES CHAUX, M. PETIOT, Mme BASILE, M. NAUX, Mme CATINOT.

ETAIENT EXCUSES : M. LABILLE, Mme TORTEL, Mme DEVEAU, M. GIRARD, M. LIVROZET, M. BOUDOT, M. MAITRE, M. LABONNE, M. BLANDIN, M. MICOULIN, Mme GERARD, M. DENIZOT, M. DUPUIS, Mme FOUGEROUZE, M. OLIVIER, M. GUIOT, M. DE VERGNETTE, Mme GIRAUD-TISSIER, M. FIEVET, M. BAY, M. BARDET, M. LAFAY, M. CABANNE, M. LALOUE

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme GIRAUD-TISSIER à M. ROGUE, M. FIEVET à M. LARTIGAU, M. BAY à M. Mme BETIAUX, M. BARDET à Mme NOIZETTE.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. BOURGUIGNON, Mlle BONILLO, M. MARTINS, Mlle DAUBINET, Mme VEVRE du SICTOM Nord Allier.

L'assemblée a pu valablement délibérer.

Monsieur le Président informe l'assemblée que cette réunion fait suite à celle du 28 juin 2011 reportée puisque le quorum n'avait pas été atteint.

Monsieur GIRAUD précise que c'est la troisième assemblée générale reportée depuis son mandat et rappelle que les élus ont pris des engagements non seulement aux communautés de communes ou d'agglomération mais aussi au SICTOM Nord Allier.

Monsieur le Président énonce les excusés et les pouvoirs et remercie Monsieur Gilles TOURRET pour la mise à disposition de la salle polyvalente de Trevol.

1 - APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 2011

Monsieur le Président rappelle qu'il a transmis pour information le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du 15 mars 2011.

Il demande aux délégués si ce compte-rendu appelle des réserves ou des observations.

Ce compte-rendu est approuvé.

Les délégués procèderont à la signature du registre des délibérations.

2 - PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE PAR VERDICITE

M. GIRAUD précise que ce point a été présenté le 28 juin 2011 par M. DESVALOIS du bureau d'études VERDICITE. Celui-ci étant basé à Bordeaux, il ne lui a pas été demandé de revenir aujourd'hui.

Néanmoins, Monsieur le Président cède la parole à Gaëlle CHRIST, agent en charge de la prévention, pour résumer les différentes étapes du diagnostic de territoire.

Gaëlle CHRIST informe l'assemblée que le diagnostic de territoire comprend 5 volets (étude sociodémographique et économique du territoire, état des lieux de la prévention des déchets, identification des gisements d'évitement, identification des partenaires potentiels, évaluation des atouts et handicaps du territoire). Des réunions locales ont eu lieu sur 4 secteurs afin de mobiliser les acteurs sur la prévention. Le programme local de prévention devra être validé à l'assemblée générale d'octobre 2011. Elle ajoute que le diagnostic de territoire sera consultable sur le site internet prochainement.

M. GIRAUD souligne que la participation des communes au questionnaire envoyé courant mai 2011 est de 48 % et demande aux maires un effort de coopération.

3 - RAPPORTS ANNUELS – ANNEE 2010

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2010 réalisé par le SICTOM Nord Allier conformément au décret 2000-404 du 11 mai 2000

M. GIRAUD présente les faits significatifs du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SICTOM Nord Allier.

M. BODARD remarque une augmentation du coût global des déchets passant de 98 € en 2002 à 148 € en 2010.

M. GIRAUD répond que l'inflation n'est pas prise en compte. Dans le même temps, le montant de la TGAP a fortement augmenté ramenant celui-ci à égalité avec le coût du traitement. L'augmentation est aussi due aux surtaxes.

- Rapport annuel d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Chézy, remis par le délégataire COVED
- Rapport annuel d'exploitation du centre de tri, remis par le prestataire COVED

Les rapports annuels 2010 de l'ISDND et du centre de tri de Chézy ayant été distribués à l'ensemble des élus en amont, M. GIRAUD demande s'il y a des questions auxquelles M. PERREIN et Melle HELIN de la société COVED, présents, pourraient répondre.

M. BODARD remarque que rien n'est écrit par rapport aux odeurs, or il existe des plaintes d'habitants d'Yzeure.

M. PERREIN de la société COVED répond que des contacts ont été pris avec les riverains de l'ISDND de Chézy pour discerner l'exactitude des odeurs afin d'y remédier. Il ajoute que cette information pourrait effectivement figurer à l'avenir dans les rapports.

Monsieur le Président informe le comité syndical que la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 6 juin 2011 pour examiner ces rapports.

L'Assemblée prend acte de ces rapports qui seront transmis aux collectivités adhérentes.

4 - DECISIONS MODIFICATIVES

Dans le cadre du dossier d'expropriation, Monsieur le Président donne lecture du projet de délibération relatif à l'acquisition de terrains et de la décision modificative rendue nécessaire sur le budget principal.

- **Acquisition de terrains**

En effet, les indemnités prévues au budget sont inférieures aux indemnités fixées par le juge de l'expropriation dans sa décision du 20 juin 2011.

Les indemnités allouées se répartissent en :

- Indemnité d'expropriation qui comprend :
 - Indemnité principale
 - Indemnité de réemploi
 - Indemnité de dépréciation du surplus
- Indemnité d'éviction
- Frais irrépétibles

Monsieur le Président propose au comité syndical de l'autoriser à engager la somme totale qui sera soit payée en totalité, soit payée pour partie et consignée pour le reste, soit consignée en totalité suivant qu'un appel sera interjeté ou non contre la décision du juge de l'expropriation.

M. PETIOT souhaite connaître le montant total de l'acquisition des terrains.

M. GIRAUD répond que le montant des deux propriétés et des indemnités s'élève à environ 300 000 €. Le SICTOM Nord Allier n'avait pas prévu l'indemnité de dépréciation du surplus, d'où la nécessité de voter la décision modificative.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ⇒ AUTORISE son Président à engager la somme totale allouée aux expropriés par décision du juge de l'expropriation
- ⇒ AUTORISE son Président à poursuivre la procédure dans l'intérêt du SICTOM NORD ALLIER
- ⇒ DIT que la dépense totale est inscrite au budget primitif 2011 et à la décision modificative n°1 du budget principal.

- **Budget principal : décision modificative n°1**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants,
VU la délibération du Comité Syndical en date du 15 mars 2011 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,
CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité du syndicat.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

⇒ **ADOpte** les décisions modificatives telles que présentées dans le tableau ci-après :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
020	- 130 000		
6227	130 000		
	0		0

- **Budget CSDU : décision modificative n°1**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants,
VU la délibération du Comité Syndical en date du 15 mars 2011 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,
CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité du syndicat.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

⇒ **ADOpte** les décisions modificatives telles que présentées dans le tableau ci-après :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
2762	1 054	2762	1 054
2313	1 054	2313	1 054
	2 108		2 108

5 - CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE L'ALLIER PORTANT PROTOCOLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DES COLLECTIVITES

Monsieur le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention avec la Préfecture de l'Allier portant protocole de la mise en œuvre de la télétransmission des actes administratifs.

M. GIRAUD précise que, sur la convention sera mentionné le nom du nouveau préfet de l'Allier en poste depuis quelques jours.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

⇒ **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Préfecture de l'Allier.

6 - ECOFOLIO : SIGNATURE D'UN AVENANT CONSOLIDE A LA CONVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement (notamment les articles L. 541-10-1 et suivants),

Vu l'arrêté du 19 janvier 2007 modifié portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L- 541-10-1 du Code de l'Environnement,

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier d'une nouvelle recette financière,

Monsieur le Président expose que la filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme EcoFolio a été créé pour assumer cette responsabilité.

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le SICTOM Nord Allier a signé une convention avec EcoFolio le 26 mai 2008.

Aujourd'hui, EcoFolio propose un avenant consolidé à la convention d'adhésion dont les principales modifications sont les suivantes :

- Le taux conventionnel de présence de folios présents dans la sorte 1.11 et éligibles au soutien au recyclage est désormais de 50 % pour toutes les collectivités. Il n'y a plus de référence au milieu territorial de la collectivité.
- Un nouvel espace collectivité recueillera toutes les données de votre référentiel nécessaire au versement des soutiens EcoFolio (coordonnées, RIB, utilisateurs, périmètre, tonnes recyclées, valorisation des ordures ménagères résiduelles – OMR)
- La sorte 1.11 reste la référence unique pour les soutiens au recyclage des papiers et une seule sorte peut être déclarée. Toutefois, si la collectivité ne produit pas de 1.11 une autre sorte peut bénéficier des soutiens pour peu que l'évaluation des papiers de 1.11 présents soit justifiée.
- Les seuils et modalités de valorisation des OMR ont été définis (annexe 1) :
 - ✓ Le traitement thermique des OMR avec valorisation de l'énergie produite est éligible au soutien à la valorisation lorsque la performance énergétique dépasse le seuil de 0.2 (arrêté du 3 août 2010).
 - ✓ 60 % des papiers présents dans un flux d'OMR et entrant dans une installation de compostage/méthanisation sont considérés comme valorisés si le compost produit répond aux normes en vigueur.
- De meilleures solutions de gestion sont proposées aux repreneurs « papiers », partenaires des collectivités. Un extranet « repreneurs » est mis en place pour faciliter la saisie des informations et garantir une traçabilité optimale des flux de papiers recyclés (recyclage final) . Il sera disponible à la fin du 1^{er} trimestre 2011.
- La signature électronique du présent avenant permettra de dématérialiser l'ensemble de nos relations partenariales. Cette procédure est prévue dans la convention.
- L'avenant entre en vigueur au 1^{er} janvier 2011 et sera applicable aux tonnages 2010.

Monsieur le Président propose au comité syndical de l'autoriser à signer électroniquement l'avenant consolidé à la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec EcoFolio.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

⇒ **AUTORISE** le Président à signer électroniquement l'avenant consolidé à ladite convention.

7 - PNEUMATIQUES : PROGRAMME 2012-2013-2014

Monsieur le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à lancer une consultation, conformément au Code des Marchés Publics, pour la fourniture de pneumatiques nécessaires aux véhicules du syndicat.

L'objectif est la signature d'un marché à bons de commande pour les années 2012-2013-2014.

L'estimation de la dépense sur les trois exercices budgétaires est de 170 000 € H.T.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

⇒ **AUTORISE** son Président à lancer la consultation conformément au Code des Marchés Publics.

8 - BUDGET CSDU : VALORISATION DES BIOGAZ

Dans le cadre de la consultation pour le choix du prestataire valoriste, Monsieur le Président indique au comité syndical que les assistants à maître d'ouvrage, le bureau d'études VALDECH et la SELARL ITINERAIRES DROIT PUBLIC, ont conseillé la procédure de concession de service, au sens des dispositions de l'article 1^{er}-4^o) de la directive européenne 2004/18/CE du 31 mars 2004 et de la communication interprétative de la commission européenne sur les concessions en droit communautaire (2000/C/02).

Cette procédure est de type négociée.

Monsieur le Président propose au comité syndical de l'autoriser à négocier la concession de service avec le prestataire valoriste.

M. GIRAUD précise que la négociation, avec la collaboration de M. MARTIN, maire de Bressolles, portera sur les recettes de valorisation et la modulation de TGAP. Le résultat de la négociation sera présenté lors de l'assemblée générale de décembre 2011. Il sera alors demandé aux élus d'autoriser le président à signer le marché.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

⇒ **AUTORISE** son Président à négocier la concession de service avec le prestataire valoriste.

9 - TABLEAU DES EFFECTIFS

En fonction des évolutions de carrière et des mouvements de personnel, Monsieur le Président propose d'adopter le tableau des effectifs suivant, à compter du 1^{er} juillet 2011 :

☛ TITULAIRES ET STAGIAIRES :

Secteur Administratif :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Attaché	A	2	2	
Secrétaire de mairie	A	1	0	- 1
Rédacteur	B	3	0	
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	4	4	+ 2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	9	7	- 2
TOTAL		19	13	- 1

Secteur Animation :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	C	1	0	- 1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	5	0	- 5
TOTAL		6	0	- 6

Secteur Technique :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Ingénieur en chef de classe normale	A	1	0	
Ingénieur principal territorial	A	1	1	
Ingénieur territorial	A	0	0	+ 1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Technicien territorial	B	1	0	+ 1
Contrôleur de travaux	B	1	0	- 1

Agent de maîtrise principal	C	1	1	+ 1
Agent de maîtrise	C	4	2	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	7	5	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	29	26	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	21	15	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	38	33	
TOTAL		105	84	+ 2

		130	97	- 5
--	--	------------	-----------	------------

⇒ **AGENTS NON TITULAIRES :**

	Effectifs ouverts
Technicien	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	24
Contrats AVENIR	6
TOTAL	33

Madame BASILE demande si, parmi les agents non titulaires, certains ont vocation à être titularisés sur des postes vacants ou qui le deviendront.

M. GIRAUD précise que le responsable du service collecte, embauché sous contrat, projette de passer le concours de technicien.

Par ailleurs, les agents de collecte donnant satisfaction peuvent être stagiaires au bout d'un an puis titularisés une année plus tard.

Pour les embauches, le recrutement en interne est possible de manière à ce que les agents évoluent.

Il est demandé un tableau récapitulatif la fonction des agents.

M. GIRAUD souligne que ce tableau est inséré dans le rapport annuel du SICTOM Nord Allier à la page 42.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

⇒ **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que présenté.

10 - INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Commentaires faits par Monsieur GIRAUD.

Procédure	Objet	Date de notification	Titulaire	Montant du marché € HT	Estimations € HT
Marchés de FOURNITURES					
PA	Fourniture, livraison, installation et maintenance d'un photocopieur couleur	30/05/2011	DESK SUD	5 630,00 €	6 772,57 €
PA	Acquisition d'une benne à ordures ménagères de 26m ³	26/05/2011 30/05/2011	GARAGE NEVERS SUD SEMAT	83 780,00 € 54 500,00 € Total = 138 280,00 €	142 140,47 €
PA	Achat terre de remblais	30/03/2011	SCREG Sud Est	19 740,00 €	-
PA	Acquisition d'un chargeur d'occasion équipé d'un godet	18/05/2011	C.M.G.	29 000,00 €	31 772,58 €
Marchés de SERVICES					
PA	Tranche ferme : réalisation d'un diagnostic territorial Tranche conditionnelle : assistance pour l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets du SICTOM Nord Allier	10/03/2011	VERDICITE	Tranche ferme : 29 200,00 € Tranche conditionnelle : 13 400,00 € Total = 42 600,00 €	41 806,02 €
PA	Marché de contrôle technique pour réalisation d'une unité de compostage des ordures ménagères résiduelles, d'une unité de compostage des déchets verts et de l'extension de l'ISDND sur le site de Chézy (03)	19/04/2011	SOCOTEC	40 000,00 €	79 920,57 €
PA	Services et équipements de téléphones mobiles pour les services du SICTOM Nord Allier Flotte de 52 portables environ	31/05/2011	ORANGE	4 805,00 € / an Marché de 4 ans (2 x 2 ans)	-

PA	Marché de coordination de sécurité et de protection de la sante (SPS) pour réalisation d'une unité de compostage des ordures ménagères résiduelles, d'une unité de compostage des déchets verts et de l'extension de l'ISDND sur le site de Chézy (03)	19/04/2011	APAVE SUD EUROPE	14 554,00 €	21 118,73 €
Marchés de TRAVAUX					
PA	Tranche ferme : Réalisation d'un poste de pompage des lixiviats avec raccordement au réseau principal du site d'enfouissement des déchets ménagers de Chézy	23/03/2011	FORCLUM EIFFAGE	23 255,92 € 12 445,00 € Total = 35 700,92 €	35 724,92 €
PA	Reprise du fossé de collecte et création d'un bassin de décantation de 25 M3 et réalisation d'une tranchée d'infiltration des eaux de la plateforme déchets verts dans le massif de déchets verts	23/03/2011	GUINTOLI	7 264,50 €	-
PA	Réparation benne OM 8615 TK 03	24/02/2011	AMV	8 291,40 €	-
PA	Réparation benne OM 3318 SC 03	07/04/2011	AMV	15 877,00 €	-
PA	Fourniture et pose d'un système de climatisation dans les bureaux du SICTOM Nord Allier	16/05/2011	MILLARD FROID SAS	11 900,00 €	12 541,81 €

Monsieur le Président précise que la réparation de la benne OM (3318 SC 03) n'était pas prévue au Débat d'Orientations Budgétaires. Ces travaux ont été nécessaires afin de pouvoir circuler dans les rues étroites de Moulins. De ce fait, l'acquisition d'un tracteur d'occasion prévue au DOB a été différée.

11 - INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

Commentaires faits par Monsieur GIRAUD.

Procédure	Objet	Date de notification	Titulaires	Montant du marché € HT	Estimations € HT
Procédure adaptée	TRAVAUX Réhabilitation provisoire des alvéoles n°1 et n°2 Lot n° 1 : Terrassement et étanchement Lot n° 2 : Drainage et collecte des biogaz	21/03/2011	GUINTOLI BEC	229 200,00 € 39 738,20 € Total = 268 938,20 €	392 523,41 €
Appel d'offres ouvert	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une unité de compostage des ordures ménagères résiduelles, d'une unité de compostage des déchets verts et de l'extension de l'ISDND sur le site de Chézy (03)	11/05/2011	CADET INTERNATION NAL/IMHOLZ	649 290,00 €	868 399,66 €

12 - INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU COMITE SYNDICAL

- **Démission de Pascal LACROIX**

Suite à la démission de M. LACROIX, les élections d'un vice-président, d'un membre du bureau syndical ainsi que de membres dans différentes commissions auxquelles participait Pascal LACROIX sont prévues à l'assemblée générale d'octobre 2011. A ce jour, l'élection au sein de la communauté de communes du sud-nivernais n'est pas connue.

- Avenant n° 5 au contrat de Délégation de Service Public
M. GIRAUD donne la parole à M. BOURGUIGNON.
Le 16 mai 2011, le SICTOM Nord Allier a reçu un courrier de la Préfecture de l'Allier mentionnant plusieurs remarques sur l'avenant n° 5 au contrat de DSP. Quelques précisions ont été apportées. Un mémoire en réplique a été rédigé. Nous sommes en attente d'une réponse.
- Conventions pour le fonctionnement des points de regroupement en bacs sabots
Une convention a été signée entre le SICTOM Nord Allier et les communes collectées en bras latéral. Celle-ci stipule que l'entretien des bacs sabots mis à leur disposition est à la charge du SICTOM Nord Allier mais l'entretien des abords des points de regroupement reste à la charge des communes.
- Lettré élu de juin 2011 : disponible sur le site internet dans accès mairie.
- Changement de délégués du SICTOM Nord Allier en cours de mandat
M. GIRAUD rappelle que ce sont les communautés de communes et d'agglomération qui adhèrent au SICTOM Nord Allier et non les communes qui doivent procéder à la désignation des nouveaux délégués.
De ce fait, lorsqu'il y a un changement de délégués dans une commune, la démarche est la suivante :
 - la commune vote un délégué pour représenter sa commune au sein de sa communauté,
 - la communauté vote ensuite un délégué pour représenter la communauté au sein du SICTOM Nord Allier.
- Partenariat avec les communes
 - ✗ Il est demandé aux communes de fournir au SICTOM Nord Allier un listing des voies privées ainsi qu'une autorisation de circulation dans les rues ou routes soumises à des restrictions de poids.
 - ✗ Dans le cas de travaux, il est demandé aux communes d'indiquer à l'entreprise ou aux services municipaux, soit de laisser le passage des bennes à ordures ménagères, soit de regrouper les déchets en bout de rue.
 - ✗ Lors de nouvelles constructions (lotissement, marché couvert ...), il est demandé à chaque commune de concerter le service collectes du SICTOM Nord Allier pour l'agencement des locaux collectifs destinés aux ordures ménagères.
- Collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
M. GIRAUD informe l'assemblée que les agents du centre de tri se font piqués régulièrement par des DASRI déposés dans les sacs jaunes destinés aux produits recyclables.
M. BOURGUIGNON souligne que cette situation est traumatisante pour les agents accidentés (angoisse, suivi médical...). Il ajoute que ces déchets sont présents quelquefois dans les sacs noirs. Au niveau de la collecte, les agents ont la consigne de ne pas collecter tous sacs suspects.
M. BOURGUIGNON informe que, dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur, un décret sur les DASRI devrait voir le jour en novembre 2011.

Mme MARSONI remarque que certains laboratoires indiquent sur leur notice d'utilisation que si les seringues sont remises dans leurs emballages plastiques, elles peuvent être jetées dans les poubelles.
M. GIRAUD souligne que ce sont les usagers qui paient l'élimination de ces déchets, ce devrait être les infirmiers.

13 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été déposée par écrit trois jours avant l'Assemblée Générale.



Suite au report de la dernière assemblée générale pour cause d'absentéisme, M. TOURRET Christian sollicite auprès du président la possibilité de payer une indemnité aux présents qui serait prise, non pas sur le budget du SICTOM Nord Allier, mais sur celui des collectivités des délégués absents.

M. GIRAUD informe vouloir rédiger un courrier à l'ensemble des maires des communes adhérentes afin qu'elles s'investissent davantage dans les réunions du SICTOM Nord Allier. Il faut que les délégués prennent conscience de la responsabilité qu'ils ont. Il rappelle que les pouvoirs ne comptent pas dans le quorum, les délégués titulaires doivent se manifester auprès de leurs suppléants pour qu'ils soient présents car seules les présences comptent pour l'obtention du quorum.

M. ERAUD préconise d'envoyer une pré-information également aux suppléants par mail.

M. METENIER, lui-même suppléant, souhaite recevoir la convocation et les documents joints, car il n'a pas forcément le temps nécessaire pour se les procurer auprès du titulaire et les consulter avant l'assemblée.

M. GIRAUD ajoute que les services du SICTOM Nord Allier réfléchissent à ce qui peut être amélioré pour informer les suppléants.



M. GIRAUD informe les élus que la prochaine assemblée générale aura lieu le 11 octobre 2011 à 18h00 à Avermes.

Monsieur le Président invite les élus à procéder à la signature du registre des délibérations.

La séance est levée à 19h10.

Fait à Chézy, le 8 août 2011
Le Président,
René GIRAUD